

Maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)

Votre test de diagnostic : ce que vous devez savoir

Quoi faire pendant que vous attendez le résultat de votre test :

Isolez-vous si vous avez des symptômes de la COVID-19 ou en cas d'exposition possible à la COVID-19.

En l'absence de symptôme et d'exposition à la COVID-19, appliquez la distanciation physique et surveillez l'apparition de symptômes en attendant le résultat.

Il y a exposition possible à la COVID-19 dans tous les cas suivants :

- Contact étroit avec une personne infectée au sein de votre ménage
- Contact étroit avec une personne infectée à l'extérieur de votre ménage (p. ex., au travail)
- Voyage effectué au cours des 14 derniers jours

Comment s'isoler

- Restez à la maison.
- Évitez tout contact avec autrui : maintenez une distance d'au moins deux mètres.
- Lavez-vous les mains.
- Couvrez-vous le visage quand vous toussiez ou éternuez.
- Si vous ne pouvez pas maintenir la distance de deux mètres, portez un masque couvrant le nez et la bouche en présence d'autres personnes.

Quoi faire si...

Le résultat de votre test est négatif et...

- **Il y a eu exposition à la COVID-19** : isolez-vous pendant les 14 jours suivant la dernière exposition, peu importe le résultat.
- **Vous avez voyagé hors du Canada au cours des 14 derniers jours** : isolez-vous pendant les 14 jours suivant votre retour, quel que soit le résultat de votre test. L'auto-isolément (quarantaine) est exigé en vertu de la Loi sur la mise en quarantaine de compétence fédérale.
- **Il n'y a pas eu d'exposition et vous êtes malade** : isolez-vous jusqu'à ce que vous alliez mieux.
- **Il n'y a pas eu d'exposition et vous allez bien** : Continuez d'appliquer la distanciation physique; si des symptômes apparaissent, isolez-vous immédiatement.

Le résultat de votre test est positif et...

- **Vous avez des symptômes** : isolez-vous pendant les 14 jours suivant le jour de l'apparition des symptômes.
- **Vous n'avez pas de symptôme** : isolez-vous pendant les 14 jours suivant le jour du prélèvement.

Si votre résultat est positif, votre bureau local de santé publique communiquera avec vous. Il vous demandera des renseignements pour déterminer vos contacts pendant votre période de contagiosité possible ou le lieu où l'on vous a transmis la COVID-19. Il vous indiquera aussi quand vous pourrez mettre fin à l'isolation.

En cas de résultat positif, le bureau de santé publique vous posera des questions sur :

- **Les symptômes** : Quels symptômes avez-vous ressentis et comment ont-ils évolué dans le temps?
 - Exemples de symptômes de la COVID-19 : fièvre (au moins 37,8 degrés C), apparition ou aggravation d'une toux, essoufflement, mal de gorge, difficulté à avaler, changement dans le goût ou l'odorat, nausée, vomissements, diarrhée ou douleur abdominale, écoulement nasal ou congestion nasale.
- **Les lieux** : Quels endroits avez-vous visités dans les 14 jours précédant l'apparition de vos symptômes ou, si vous n'avez pas de symptôme, dans les 14 jours précédant le jour de votre prélèvement en vue du test? Dressez la liste des lieux que vous avez visités, y compris la date, l'heure et l'adresse.
 - Exemples : lieu de travail, école ou garderie, camp, lieu de séjour (maison de chambres, hôtel etc.).
- **Contacts** : De qui avez-vous été à moins de deux mètres dans les 48 heures précédant le moment où vous avez commencé à vous sentir malade ou, si vous n'avez pas de symptôme, dans les 48 heures précédant votre prélèvement en vue du test? Dressez la liste des noms et des numéros de téléphone et indiquez la date et l'heure du dernier contact avec toute personne qui :
 - habite dans votre domicile;
 - travaille dans le même lieu;
 - a été à moins de deux mètres plus qu'un court moment (p. ex. vous avez jaser – le fait de croiser quelqu'un en marchant n'est pas considéré comme un contact étroit).

En indiquant les lieux que vous avez visités et les personnes dont vous avez été proche physiquement, vous contribuez à contenir la propagation du virus dans notre collectivité. C'est le principe du traçage des contacts.

Prochaines étapes

- Consultez votre résultat en ligne à <https://covid19results.ehealthontario.ca:4443/agree>.
- Si le résultat de votre test est positif, vous pouvez contribuer à contenir la propagation du virus en indiquant les noms des personnes avec qui vous avez eu des contacts et les lieux que vous avez visités. Cherchez l'onglet **CONTACT +** sur la page des résultats et suivez les instructions.

Adressez vos questions ou vos demandes de renseignements à votre bureau local de santé publique. La liste des bureaux de santé publique se trouve à : www.health.gov.on.ca/fr/common/system/services/phu/locations.aspx.

Quand demander des soins médicaux :

- Si votre maladie commence à s'aggraver, communiquez avec votre fournisseur de soins de santé ou avec Télésanté Ontario (1 866 797-0000).
- En cas d'urgence médicale, appelez immédiatement le 911.